

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 92 (1966)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
dte l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 40.—	Etranger	Fr. 44.—
Sociétaires	»	» 33.—	»	» 33.—
Prix du numéro	»	» 2.—	»	» 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5773, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:	
1/1 page	Fr. 385.—
1/2 »	» 200.—
1/4 »	» 102.—
1/8 »	» 52.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour l'Ecole secondaire régionale à Colombier (Neuchâtel).
Société vaudoise des ingénieurs et des architectes: Rapport d'activité 1965.
Bibliographie. — Nouveautés, informations diverses.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE À COLOMBIER (NE)

Extraits du règlement

A la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur l'en-
seignement secondaire, les communes d'Auvernier, de
Bevaix, de Bôle, de Boudry, de Colombier et de Cor-
taillod ont décidé la création d'un centre secondaire
intercommunal à Colombier. Les terrains nécessaires
sont situés au lieu dit « Les Coutures », du cadastre de
Colombier.

Le centre scolaire sera construit en deux étapes, soit:
un premier complexe complet pour environ
420 élèves;
puis extension complémentaire pour environ
210 élèves.

Il comprendra deux sections:
la section moderne;
la section préprofessionnelle.

Le tiers des classes normales sera affecté à la section pré-
professionnelle et les deux tiers à la section moderne.
Les autres classes et locaux divers sont communs aux
deux sections.

Le concours est soumis aux principes pour les concours
d'architecture de la SIA, norme n° 152 (1960).

Il est ouvert aux architectes domiciliés ou établis dans
le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} janvier 1963 ainsi
qu'aux Neuchâtelois domiciliés dans d'autres cantons;
il est ouvert également aux architectes neuchâtelois
domiciliés à l'étranger.

Le comité du Centre secondaire intercommunal à Colom-
bier met à la disposition du jury une somme de 27 000 fr.
qui sera affectée à la répartition des prix. Il sera attribué
six prix aux auteurs des meilleurs travaux.

Les projets primés deviendront propriété du comité du
Centre secondaire intercommunal qui s'en réserve la
libre disposition pour la réalisation de ses vues.

Extraits du programme

Le programme prévoit en première étape:

18 classes normales pour 30 élèves;
1 classe d'étude;
1 classe de dessin et 1 classe de sciences, dont la gran-
deur est une fois et demie celle d'une classe normale;